

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/09/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2024

N° 53-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le dix-neuf septembre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC,
 VEDEL P, STEHLE C, KROGSDAHL A

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Lancement de la procédure d'un marché public de travaux
 dans le cadre de la Rénovation du Pavillon du Théâtre de Verdure**

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée

De la nécessité pour la commune de rénover le Pavillon du Théâtre de Verdure et ses aménagements extérieurs

M. le maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner les entreprises,

M. le Maire indique que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 256 325 € Ht.

Des financements ont été demandés à l'Etat, au Département et à la CCVH.

Le conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,

